

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

BILANS 2017 ET 2018 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ. PORTÉ A CONNAISSANCE

Séance du 12 février 2019

L'an deux mille dix neuf, le douze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Pages, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, Mme Rivière, M Guichoux, M Cases, M Morisset

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Layrisse
Mme Hanusse à M Barat
M Bouteyre à Mme Barrière
Mme Baron à Mme Dumas
M Garnier à Mme Le Moller
Mme Durand à M Guichoux
M Ouillade à M Cases

Absent(s) :

M Demanes, M Delpech, M Cristofoli, Mme Rigaud

Secrétaire de séance : M Jacques Guichoux.

La séance est ouverte,

Délibération du : 12 février 2019
Rendue exécutoire le : 14 février 2019
Publiée le : 14 février 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 12 février 2019

BILANS 2017 ET 2018 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ. PORTÉ A CONNAISSANCE

M Jean-Claude Acquaviva, Adjoint au maire délégué à la Vie des quartiers, à la concertation, aux équipements de proximité et au patrimoine communal présente le rapport suivant.

Considérant que l'établissement d'un rapport annuel présenté en Conseil Municipal est l'une des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité créée par l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Considérant que ce rapport doit être transmis au Préfet de la Gironde, au Président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Considérant le rapport bilan de la Commission Communale pour l'Accessibilité 2017 et 2018 annexé à la présente délibération.

Après présentation des bilans 2017 et 2018 en Commission Communale pour l'Accessibilité le 24 octobre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte des bilans 2017 et 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité qui lui ont été présentés.
Pour information du conseil municipal.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 12 février 2019

pour expédition conforme

Le maire,



Jacques Mangon



BILANS 2017 et 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Saint-Médard-en-Jalles, le 25 octobre 2018

Service : Pôle technique et opérationnel

I – Réunion de la CCA du 30 mai 2017

L'unique réunion de l'année 2017 s'est tenue le 30 mai. Les points qui ont été abordés au cours de cette réunion sont les suivants :

- la présentation du bilan 2016 de la CCA qui a été porté à connaissance au cours du conseil municipal du 28 juin 2017 et a fait l'objet d'une délibération
- la présentation du bilan de l'Ad'Ap communal à un an (soit à fin 2016).

Cette réunion n'a mobilisée que très peu de personnes. En effet, sur les 25 membres de la CCA, seulement 3 étaient présentes. Il y a donc un enjeu fort à revoir la composition de la CCA et la réorienter dans ses définitions.

II – Réunion de la CCA du 24 octobre 2018 :

L'unique réunion de l'année 2018 s'est tenue le 24 octobre. Les points qui ont été abordés au cours de cette réunion sont les suivants :

- la présentation des bilans 2017 et 2018 de la CCA qui ont été portés à connaissance au cours du conseil municipal du 21 novembre 2018 et a fait l'objet d'une délibération
- les décisions qui ont été prises suite à une réunion entre élus municipaux et référents techniques en charge de l'accessibilité de la commune sur la nécessité de refonte de la CCA.
- la présentation de l'avancement de l'Ad'AP communal en fin de 1ère période (à 3 ans).
- la présentation de la programmation des travaux de l'Ad'AP communal sur la 2ème période (2019-2021).

III – Compte rendu de la réunion de refonte de la CCA

Il est d'abord fait un rappel de la constitution officielle d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) ainsi que de ses missions. Puis il est présenté l'organisation actuelle de la CCA de Saint-Médard-en-Jalles avec détail de chaque membre et de son fonctionnement.

En l'état, la CCA de la ville ne fonctionne pas car mobilise peu de membres (3 sur 25 pour la dernière réunion de 2017), ce qui s'explique potentiellement par le manque de sujets à trancher, par le fait que certains membres ne sont plus en activité et que des adresses mails de membres sont invalides, etc... Aussi, deux pistes d'amélioration du fonctionnement de la CCA apparaissent.

1°) Renouveler les membres de la CCA

Les collèges des usagers, des professionnels et des associations de personnes handicapées et âgées ne sont que peu ou pas représentés depuis 2016 lors des réunions de la CCA.

Aussi, il est urgent de renouveler leurs membres.

Pour le collège des professionnels, il est proposé :

- de se rapprocher du Service Économie Emploi de la ville pour lancer un « appel » à candidature auprès des entreprises et professions libérales Saint-Médardaises

- d'appeler, en adéquation avec le Service Economie Emploi, les professionnels ayant déjà déposé un Ad'AP en mairie et donc sensibilisés aux questions du handicap

Pour le collèges des usagers, il est proposé dans un premier temps de se rapprocher des associations sportives de la commune ayant une section handisport pour mobiliser des candidatures.

Pour le collège des associations des personnes handicapées ou de personnes âgées, il est envisagé de leur adresser un courrier pour les informer de la refonte de la CCA et donc d'une demande de dépôt de candidature. De plus, depuis quelques temps, la ville reçoit des courriers d'associations proposant des personnes en situation de handicap pour siéger à la CCA. Ces personnes seront contactées en priorité.

2°) Redéfinir des objectifs clairs et d'autres missions pour la CCA

Au-delà des fonctions réglementaires qu'elle doit assurer, il est émis le souhait de faire évoluer les missions de la CCA afin de la rendre plus attractive et d'en faire une instance de décisions et de lien avec le terrain.

Aussi, sont abordées les missions complémentaires suivantes :

- faire de l'expertise d'usage, au-delà de l'application stricte des normes d'accessibilité. Les associations de personnes handicapées ou âgées auraient donc un rôle particulier puisque pourraient être consultées sur des dossiers d'ERP et/ou de logements à mettre en accessibilité,
- prendre en compte le vieillissement de la population dans les projets communaux avec l'expertise des associations, des professionnels et des usagers, en lien avec le CCAS de la ville,
- impulser une sensibilisation des propriétaires bailleurs pour faire des logements adaptés ou adaptables très facilement. Cela pourrait se faire via l'expertise d'usage avec les associations de personnes handicapées ou âgées et via la mise en place d'un label « logement accessible ». Des labels, notamment le label « Haute Sécurité Santé » de l'Apave, existent sur le sujet. La question est posée de se rattacher à un label en particulier (mais quid du code des marchés publics) ou de développer un label propre à la ville de Saint-Médard-en-Jalles (mais quid de l'expertise « technique », de l'organisation de ce label, du personnel et du temps à consacrer à ce label ?).
- veiller à la prise en compte de la question d'e-accessibilité dans la refonte du site internet de la ville
- développer, à l'instar de la ville de Bordeaux, un partenariat avec une plate-forme de « communication » pour faciliter l'accueil et les démarches administratives des personnes en situation de handicap à l'accueil de la mairie (connexion à distance et mise en relation avec des personnes parlant la langue des signes ou toute langue étrangère).
- créer une plaquette du «guide du handicap » pour faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap sur la commune (cf : plaquette de la ville de Puteaux).

Il est convenu de finaliser le travail de refonte de la CCA durant l'été 2018 et de présenter à Monsieur le Maire et aux élus la démarche à la rentrée de septembre.

IV – Point d'avancement de l'Ad'AP communal en fin de 1ère période (soit à 3 ans)

Le bilan d'avancement réglementaire à 1 an (soit à fin 2016) a été réalisé et présenté en réunion CCA le 30 mai 2017 puis envoyé en Préfecture le 16 mars 2017.

Le bilan d'avancement de l'Ad'AP en fin de 1ère période (reprenant donc les travaux de 2016, 2017 et 2018) indique que sur les 26 sites qui devaient être mis en conformité en fin de 1ère période, 15 ont été réalisés soit 58%. En voici le détail :

Ancien cimetière Balanguay :

Travaux initialement prévus en 2016. Les travaux ont été effectués sur 2016 et 2017. En 2016, le local sanitaires et bureau a été mis en accessibilité et quelques travaux de VRD ont été effectués. En 2017, la signalétique ainsi que la globalité des travaux de VRD ont été réalisés. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

Bâtiment CPAM et annexes Mairie :

Travaux initialement prévus en 2016. Les travaux de rénovation globale du bâtiment se sont achevés en avril 2018. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle. Il ne restera que les annexes à détruire plus tard.

Bâtiment Ilôt 7 Pôle Emploi :

Travaux initialement prévus en 3ème période (2022 à 2024). La partie allouée à Copernic a été mise en accessibilité début 2018. Site en avance.

Carré des Jalles - Médiathèque :

Étude et début des travaux initialement prévus en 2018 puis fin des travaux en 3ème période (2022 à 2024). Site en retard puisque les études et début des travaux sont repoussés en 2ème période (2019-2021).

Centre de loisirs Gavroche – Gribouille et maisonnette Caupian :

Travaux initialement prévus en 2016. Les travaux ont été effectués sur 2016 et 2017 pour le CLSH Gavroche, la crèche Gribouille et la maisonnette Caupian. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

Centre Pierre Mendès France :

Travaux initialement prévus en 2ème période (2019 à 2021). Dans le cadre d'une reconstruction totale du bâtiment, la démolition de ce dernier a été réalisée à l'été 2018. La reconstruction débutera début 2019 pour une livraison en 2020. Le nouveau bâtiment, accueillant des locaux municipaux mais également des logements sociaux, sera aux normes accessibilité handicapé en vigueur.

Centre social de Magudas – Maison Baudrous :

Travaux initialement prévus en 2018. Les travaux sont en cours et seront terminés fin 2018.

Chalet tennis :

Le site devait être fermé en 2017 mais ce dernier est toujours en activité.

Club des jeunes de l'Estran :

Travaux initialement prévus en 2018. Site en retard : travaux non prévus au BP 2018. Un travail d'études pour des travaux globaux de réaménagement du bâtiment doit être réalisé.

École élémentaire et maternelle de Cérillan :

Étude et début des travaux initialement prévus en 2018. Sites en retard : travaux non prévus au BP 2018 car des travaux de réaménagement global du groupe scolaire sont envisagés. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancée au 3ème trimestre 2018. Les travaux débuteront donc en 2ème période (2019 à 2021).

École Elémentaire Gajac :

Travaux initialement prévus en 2018. La grosse majorité des travaux de mise en accessibilité, notamment travaux lourds, a été réalisée en 2017 lors des travaux d'extension. Quelques travaux de peinture ont été effectués en 2018. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

École Elémentaire Montaigne :

Travaux initialement prévus en 2017. Site en retard : marché de maîtrise d'œuvre attribué, étude de travaux faite. Les travaux ont été décalé en 2019 à cause de la mise en place d'un ascenseur et d'un cumul des travaux en centre ville.

École Elémentaire Pierre et Maïa Carrié :

Travaux initialement prévus en 2017. Les travaux ont bien été effectués en 2017 pour tout le site de l'élémentaire. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

École Maternelle Montaigne :

Travaux initialement prévus en 2018. Site en retard : les travaux ont été repoussés en 2ème période (2019 à 2021).

École Maternelle Pierre et Maïa Carrié :

Travaux initialement prévus en 2017. Les travaux ont bien été effectués en 2017 pour tout le site de la maternelle. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

Espace aquatique :

Travaux initialement prévus en 2016. Les travaux ont été effectués sur 2016 et 2017. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

Espace Georges Brassens :

Travaux initialement prévus en 2018. Site en retard : les travaux sont en cours et seront terminés fin janvier 2019.

Espace Jacques Brel :

Travaux initialement prévus en 2018. Site en retard : les travaux ont été repoussés en 2ème période (2019 à 2021).

Grange de Magudas :

Travaux initialement prévus en 2018. Les travaux sont en cours et seront terminés fin 2018.

Groupe scolaire La Garenne :

Travaux initialement prévus en 2018. Site en retard : les travaux ont été repoussés en 2ème période (2019 à 2021) car des travaux de réaménagement global du groupe scolaire sont à prévoir.

Halle des sports et Espace Roller :

Travaux initialement prévus en 2016. Les travaux ont été effectués en 2016 pour les tennis couverts (dans le cadre d'une rénovation globale) et pour la halle roller. Le site composé de ces 2 bâtiments est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

Hôtel de Ville :

Travaux initialement étalés sur les 3 périodes (Rez-de-chaussée en 1ère période, R+1 en 2ème période et R+2 en 3ème période). Site en avance : en 2016, le hall d'accueil et le rez-de-chaussée (hors service communication) ont été mis en accessibilité dans le cadre d'une rénovation globale. En 2017, toute la partie ancienne mairie a été mise aux normes accessibilité. En 2018, les travaux au 1er étage ont été faits. Il reste donc à mettre en accessibilité le 2ème étage de la nouvelle mairie RH (prévue sur la période 2022-2024 mais relève du code du travail) ainsi que les sanitaires du rez-de-chaussée sous les escaliers.

Locaux annexes de la RPA :

Travaux initialement prévus en 2016. Les travaux ont été effectués en 2016 pour ces locaux devenus l'épicerie solidaire dans le cadre d'une rénovation globale. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

Maison de Feydit :

Travaux initialement prévus en 2017. Site en retard : marché de maîtrise d'œuvre attribué, étude de travaux faite. Les travaux sont pour l'instant repoussés en 3ème période (2022 à 2024) car ne peuvent pas être concomitants avec ceux du centre Pierre Mendès France pour des raisons d'occupation des locaux.

Parvis Trésorerie :

Travaux initialement prévus en 2016. Les travaux ont été effectués en 2016 pour ces locaux devenus le CCAS dans le cadre d'une rénovation globale. La livraison des locaux a été faite fin février 2017. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle. Seuls les anciens locaux de la police municipale doivent être mis aux normes accessibilité : cela se fera lors de travaux pour accueillir le panier solidaire fin 2018.

Restaurant municipal :

Travaux initialement prévus en 3ème période (2022 à 2024). Site en avance : la mise en peinture de la façade du bâtiment a été effectué en 2016. Tous les travaux intérieurs de mise en accessibilité restent encore à faire.

Salle de sport Léo Lagrange :

Travaux initialement prévus en 2017. Les travaux ont été effectués en 2018 dans le cadre d'une rénovation globale. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

Salle du Cossec :

Travaux initialement prévus en 2016. Les travaux ont été effectués sur 2016 et 2017. Le site est donc en conformité accessibilité. En attente de l'attestation d'accessibilité du bureau de contrôle.

Service Animation - Jeunesse :

Travaux initialement prévus en 3ème période (2022 à 2024). Le site a été vendu fin 2018 et ne fait donc plus partie de l'Ad'AP.

IV – Présentation de la programmation des travaux de l' Ad'AP communal sur la 2ème période (2019-2021)

Le tableau ci-dessous résume les sites devant l'objet d'une mise en accessibilité en 2ème période :

NOM de l'Établissement	PERIODE 2 2019 > 2021			PERIODE 3 2022 > 2024	Commentaires
	2019	2020	2021		
ANNEXE MONTAIGNE	58 410,00 €				
BALL EN JALL	39 375,60 €				
BÂTIMENT ILOT 7 INSTITUT DE DANSE M CORNE				126 429,60 €	
BÂTIMENT ILOT 7 PÔLE EMPLOI				20 671,20 €	
CARRÉ DES JALLES ET MEDIATHEQUE		12 434,40 €		403 880,40 €	Repoussé en 2ème période
CENTRE HIPPIQUE BATIMENT CENTRAL	50 000,00 €			138 826,00 €	50 000 € en 2019 dans le cadre de la DSP
CENTRE HIPPIQUE ECURIES				47 124,00 €	
CENTRE HIPPIQUE PONEY CLUB (MANÈGE + TRIBUNE)				54 912,00 €	
CHALET TENNIS			FERMETURE		
CIMETIERE PIQUES LOCAL GARDIEN				33 554,40 €	
CITY STADE BRASSENS				8 500,80 €	
CITY STADE CERILLAN				13 846,80 €	
CITY STADE LA GARE				71 134,80 €	
CITY STADE LES SOURCES				40 761,60 €	
CITY STADE MAGUDAS				1 399,20 €	
CLUB DES JEUNES L'ESTRAN			64 086,00 €		Repoussé en 2ème période. Travaux sécurité à faire en même temps
CORBIAC BATIMENT BIBLIOTHEQUE ET RASED			58 621,20 €		

NOM de l'Établissement	PERIODE 2 2019 > 2021			PERIODE 3 2022 > 2024	Commentaires
	2019	2020	2021		
ECOLE ELEMENTAIRE DE CERILLAN + REfectoire		108 728,40 €			Repoussée en 2ème période
ECOLE ELEMENTAIRE D'HASTIGNAN ET REfectoire		192 403,20 €			Réfection parking prévue en 2019. Prévoir budget plus élevé à cause de l'ascenseur
ECOLE ELEMENTAIRE MONTAIGNE	Etudes	232 570,80 €			Repoussé en 2019
ECOLE MATERNELLE DE CERILLAN		21 146,40 €			Repoussée en 2ème période
ECOLE MATERNELLE MONTAIGNE	74 527,20 €				Repoussée en 2ème période
ECOLE MATERNELLE SANS SOUCIS + APS			128 422,80 €		Budget devrait être moindre car rampe déjà faite
ECOLE MATERNELLE VILLAGEXPO	84 018,00 €				
EGLISE				45 513,60 €	
EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR				321 499,20 €	Chiffrage à vérifier car trop important
ESPACE JACQUES BREL		111 962,40 €			Repoussé en 2ème période
GROUPE SCOLAIRE CORBIAC			176 206,80 €		Prévoir un budget plus important à cause de l'ascenseur
GROUPE SCOLAIRE LA GARENNE REfectoire	294 597,60 €				Repoussé en 2ème période
HALTE ACCUEIL		26 360,40 €			
HOTEL DE VILLE			27 667,20 €		RDC : reste les toilettes sous les escaliers à mettre aux normes. R+1 : travaux faits R+2 : relève du code du travail
INSTITUT ERASMUS	13 134,00 €				Décagé de la 3ème période à 2018 car fait dans le cadre des travaux du local jeunes avenue de la Boétie
LA GARE + SANITAIRES ET QUAI				75 464,40 €	
LOCAUX ASSOCIATIFS AJR				35 283,60 €	
MAISON CONTRE				37 738,80 €	
MAISON DE FEYDIT				131 208,00 €	Repoussé en 3ème période (ne peut être fait tant que PMF n'est pas reconstruit)
MAISON DE LA PETITE ENFANCE		137 280,00 €			
MAISON D'ISSAC				63 901,20 €	
MAISON SILHOUETTE				40 114,80 €	Vente prévue en 2021
PLAINE DES SPORTS BORDS DE JALLES				307 837,20 €	
RESTAURANT MUNICIPAL				35 917,20 €	
SALLE ARIANE		75 926,40 €			
SALLE DE SPORT DE MAGUDAS			41 632,80 €		
SALLE OLYMPIE	20 526,00 €				
SALLE POLYVALENTE DE CORBIAC	34 174,80 €				
SALLE POLYVALENTE LOUISE MICHEL				139 675,80 €	
SALON DE COIFFURE				17 463,60 €	
SERVICE ANIMATION JEUNESSE - MAISON MASSERAN				62 066,40 €	
SERVICE DES SPORTS				16 038,00 €	
SERVICES TECHNIQUES				27 667,20 €	
STADE ROBERT MONSEAU		296 234,40 €			
TRIBUNE GAJAC	250 456,80 €				
TRIBUNE MONPLAISIR			455 611,20 €		
VESTIAIRES BORDS DE JALLES			50 476,80 €		
WC PUBLICS	FERMETURE				
	919 220 €	1 215 047 €	1 002 725 €	2 318 430 €	6 885 802 €



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_015
Date de la décision:	2019-02-12 00:00:00+01
Objet:	BILANS 2017 ET 2018 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ. PORTÉ A CONNAISSANCE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique:	033-213304496-20190212-DG19_015-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20190212-DG19_015-DE-1-1_0.xml	text/xml	907
nom de original:		
DG19_015.pdf	application/pdf	2724954
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20190212-DG19_015-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2724954

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 février 2019 à 09h25min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 février 2019 à 09h25min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 février 2019 à 09h25min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 février 2019 à 09h26min33s	Reçu par le MI le 2019-02-14